

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice sauf :

Mme Agnès RÉTO

M. Yves BOURGET

Mme Evelyne PICHE

M. Serge RADET

M. Jacques GODDERIDGE

qui a donné pouvoir à

M. Gérard LURÇON

Mme Sylvette LESNER

Mme Catherine REBILLON

M. Dominique TAFFOREAU

M. Dominique CHANTELOUP

Excusés : DUPÉRON Annie, BRIAND Michel, WOIVRÉ Sylvie, POTTIER Angélique

M. Le Maire évoque la situation en Syrie et en Turquie. Il exprime son soutien aux peuples. Une réflexion sera menée en collaboration avec le CCAS.

M. Le Maire exprime une pensée pour M. Serge Radet suite au décès de son frère et souhaite une meilleure santé à Mme Annie Dupéron.

M. Claude BELLOCHE est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 24 janvier est adopté à l'unanimité.

1. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. VALLIENNE

Réhabilitation et extension du Gymnase

M. VALLIENNE explique que les travaux de réhabilitation et d'extension du gymnase, inscrits au budget 2023 peuvent faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à la rubrique 3.3.2 modernisation d'équipements sportifs pour un taux de subvention maximal de 45 % du montant hors taxe.

Ce projet est un enjeu important pour la commune de Saint-Germain-du-Corbéis, c'est un réel projet structurant et d'aménagement du centre bourg de notre commune. M. VALLIENNE souhaite apporter des compléments sur :

Le contexte :

La commune de Saint-Germain-du-Corbéis accueille les associations sportives (1140 adhérents pour 10 disciplines) et les scolaires de l'école (215 élèves) sur 4 structures :

- Un gymnase construit en 1984,
- Un dojo construit en 2000,
- Une salle de tennis de table construite en 1999,
- Un terrain de football avec un bloc vestiaire construit en 1990.

M. VALLIENNE présente un tableau des effectifs de pratiquants sportifs :

Adhérents de l'Orne / effectif total	915	80,26%
Adhérents de la Sarthe / effectif total	211	18,51%
Adhérents de la Mayenne / effectif total	14	1,23%

Adhérents CUA / effectif total	992	87,02%	
Adhérents Corbenois/ effectif total	291	25,53%	
Adhérents Alençon/Effectif total	311	27,28%	
Adhérents 1° couronne CUA communes de l'Orne / effectif total	102	8,95%	885 77,63%
Adhérents 2° couronne CUA communes de l'Orne / effectif total	181	15,88%	
Adhérents 1° couronne CUA communes de la Sarthe / effectif total	62	5,44%	107 9,39%
Adhérents 2° couronne CUA communes de la Sarthe / effectif total	45	3,95%	

Adhérents communes de l'Orne hors communes de l'Orne CUA / effectif total	30	2,63%
Adhérents communes de la Sarthe hors CUA / effectif total	104	9,12%
Adhérents département de la Mayenne / effectif total	14	1,23%
	1140	100,00%

Le constat :

- Le gymnase :

- « Désordre » important sur la structure (charpente),
- Toits et murs non isolés,
- Système de chauffage vétuste, énergivore et non adapté à certains sports,
- Sanitaires vétustes,
- Pas aux normes PMR.

- Le dojo :

- Bâtiment enclavé dans une zone d'habitation,
- Mauvaise isolation (toit et murs),
- Système de chauffage vétuste et énergivore,
- Pas aux normes PMR.

- La salle de tennis de table :

- Salle non homologuée pour les compétitions (elles se déroulent actuellement dans le gymnase).

- Le vestiaire du terrain de football :

- Mauvaise isolation (toit et murs),
- Sanitaires vétustes,
- Pas aux normes PMR.

Les enjeux :

La commune de Saint-Germain-du-Corbéis souhaite :

- Regrouper les activités sportives sur un même site central, accessible par le bus (réseau de la CUA), une voie douce et doté de parkings (extension possible),
- Rationaliser et optimiser l'utilisation des bâtiments pour faire des économies de fonctionnement (Chauffage, eau chaude sanitaire, entretien...). Les eaux pluviales de la toiture du gymnase seraient récupérées et serviraient à l'humidification des terrains de football,
- Garantir la **pérennité** du gymnase dans le temps,
- Maintenir et renforcer un tissu social et associatif fort. Les structures actuelles sont fréquentées par les élèves de l'école et une population résidant largement au-delà de la commune de Saint-Germain-du-Corbéis (voir tableau des effectifs en annexe),
- Réaliser des logements sociaux.

Le projet :

Il entraîne donc une nouvelle occupation des locaux :

- Le tennis de table passerait dans l'extension du gymnase,
- Les arts martiaux seraient transférés dans la salle de tennis de table actuelle,
- Les vestiaires du football seraient accolés au gymnase,
- Le club house du football resterait en place et les vestiaires actuels deviendraient des rangements. Cette modification permettrait de démolir les baraquements de rangement actuels et libérerait l'emplacement pour créer une zone de stationnement en pavés enherbés,
- Le dojo actuel serait démolé. Sur cette surface ainsi libérée, des logements sociaux pourraient être construits dans le centre à proximité de l'école, des services et des commerces.

Les démarches entreprises :

- Réalisation d'une pré-étude en 2022 pour connaître la faisabilité ou non de la réhabilitation et de l'extension du gymnase avec un retour positif,
- Rencontres avec les associations sportives impactées par le projet,
- Lancement d'un marché pour se doter d'une maîtrise d'œuvre (cabinet d'architecture),
- Attribution de la maîtrise d'œuvre au cabinet JSA de la Ferté-Macé lors du conseil municipal du 27 septembre 2022,
- Préparation du dossier de financement,
 - Rendez-vous avec Madame la Sous-Préfète le jeudi 2 février 2023 dans le cadre de la DETR -DSIL- Fonds Vert,
 - Une réunion entre la Commune de Saint-Germain-du-Corbéis et la CUA s'est déroulée en octobre 2022 pour échanger autour du contrat de territoire 2023-2027,
 - Rédaction de la fiche projet pour le contrat de territoire (Région -Département – CUA), envoi à la CUA le 13 janvier 2023,
 - Prise de contact avec l'ANS (à priori la commune n'est pas éligible),

- Courrier envoyé à toutes les fédérations sportives impactées pour présenter notre projet et connaître leurs modalités de subventions,
- Rencontre avec Monsieur le Président du Pays au sujet des fonds LEADER,
- Une demande de fonds de concours sera faite auprès du département de la Sarthe et de la Région Pays de Loire.

La réalisation du projet

La réhabilitation et l'extension du gymnase pourraient être réalisées en 2 phases distinctes

- Année 2023
 - Préparation des dossiers de financement – demandes des subventions
 - Si le montage financier est possible :
 - Début des travaux de la **phase 1** au dernier trimestre de l'année 2023 ;
- Année 2024
 - Suite des travaux de la phase 1 et début de la **phase 2**.

Une délibération du conseil est nécessaire pour la demande de subvention au titre de la DETR.

Le projet global s'élève à **4 250 616 € HT** maîtrise d'œuvre incluse. Il est scindé en 2 tranches : 2023 et 2024.

Le montant estimatif des travaux de la tranche 1 est de 1 991 776 € HT maîtrise d'œuvre incluse. Le plan de financement est le suivant :

	Dépenses	Recettes	
Travaux	1 858 000 €	896 344 €	DETR
	133 776 €	398 355 €	Région
		199 177 €	Département
		20 000 €	Fédérations
		300 000 €	Emprunt
		177 900 €	Autofinancement

Le montant de la somme est disponible au budget 2023.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

La rénovation de classes

M. VALLIENNE explique que cette opération peut faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à la rubrique 5.2.1. Rénovation de bâtiments scolaires pour un taux de subvention maximal de 45 % du montant hors taxe.

Une délibération du conseil est nécessaire. Le montant estimatif des travaux est de 15 671 € HT. Le plan de financement est le suivant :

	Dépenses	Recettes	
Travaux	15 671 €	7 052 €	DETR
		8 619 €	Autofinancement

Le montant de la somme est disponible au budget 2023.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

2. VOTE DU TAUX DE TAXE D'HABITATION 2023

Rapporteur : M. LURÇON

A la demande du Trésor Public, il revient au conseil de se prononcer sur le taux de Taxe d'Habitation 2023.

M. LURÇON propose de reconduire le taux en vigueur soit 9.01%.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

3. MISE EN PLACE D'UNE CAUTION POUR L'ACCÈS DES SOCIÉTÉS FUNÉRAIRES AU CIMETIERE

Rapporteur : M. TAFFOREAU Dominique

Monsieur Tafforeau explique que depuis la rénovation du cimetière le comportement des sociétés de pompes funèbres n'est pas exemplaire et s'est traduit par de nombreuses dégradations. Malgré des mises en garde et une réunion organisée en Mairie avec les opérateurs en fin d'année, la situation ne s'est pas arrangée.

Fin janvier une intervention a été désastreuse entraînant l'interdiction d'accès au cimetière à un opérateur.

En conséquence, M. le Maire propose l'application d'une caution avant toute intervention au cimetière. Il propose le montant de 3 000 € à compter du 1^{er} mars. Cette caution serait demandée avant chaque intervention et restituée en l'absence de difficulté à l'issue de l'intervention de l'opérateur.

Adopté à l'unanimité.

4. INFORMATIONS DIVERSES

Mme COCHELIN

8 jeunes composent le conseil municipal jeune. Un projet sera présenté plus tard.

Troc tes livres

Mme LESNER

Un travail est en cours sur l'organisation de la journée citoyenne.

Mme REBILLON

CCAS 7 mars

Projet de mise en œuvre d'une action sur la « prévention routière » courant juin.

M. TAFFOREAU

Voie verte : ets Toffolutti engage un recours contre le fournisseur dans le cadre du problème d'arènes granitiques –

Travaux : rue libération et rue 11 novembre – projection planning. La zone 3, une fois réalisée, l'enrobé sera effectué. La zone 4 débutera. Cette zone se situe en bas de la rue libération – zone plus contraignante en raison du transport urbain – le chantier a du retard.

Abris vélos – réparations et renforcement des structures – déplacement de l'entreprise SERI MDO pour le compte Julien Légault – les 23 et 24 fév 2023

Le 15 février - réception des travaux à 10h pour le cimetière – levées des remarques recensées par le groupe du travail.

La séance est levée à 19h30

Le secrétaire de séance

M. Claude BELLOCHE

